

Ordonnance n° 2016-415 du 7 avril 2016 relative à l'économie sociale et solidaire dans le Département de Mayotte

NOR: EINT1604544R
Version consolidée au 13 décembre 2016

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu la Constitution, notamment son article 38 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-2, L. 265-1 et L. 312-1 ;
Vu le code de commerce, notamment son article L. 127-1 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 365-1 ;
Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 655-4 ;
Vu le code rural et de la pêche maritime ;
Vu le code du travail ;
Vu le code du travail applicable à Mayotte ;
Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, notamment son article 26-41 ;
Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
Vu la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer, notamment son article 76 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire en date du 16 février 2016 ;
Vu l'avis du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en date du 17 février 2016 ;
Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 3 mars 2016 ;
Vu la saisine du conseil départemental de Mayotte en date du 3 mars 2016 ;
Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 123-20 ;
Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu ;
Le conseil des ministres entendu,
Ordonne :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie LOI n°2014-856 du 31 juillet 2014 - art. 96 (V)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - Chapitre II : Entrepreneurs salariés associés d... (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - Chapitre Ier : Agrément "entreprise solidaire d... (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - Section 1 : Dispositions générales (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - Section 2 : Mise en œuvre (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - Sous-section 1 : Champ d'application (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - Sous-section 2 : Principes (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - TITRE III : ACTIVITÉS RELEVANT DE L'ÉCONOMIE SO... (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L831-1 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-1 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-10 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-2 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-3 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-4 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-5 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-6 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-7 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-8 (V)
- ▶ Créé Code du travail applicable à Mayotte. - art. L832-9 (V)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Modifie Code du travail applicable à Mayotte. - art. L322-46 (V)
- ▶ Modifie Code du travail applicable à Mayotte. - art. L322-7 (V)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

- ▶ Créé Code rural - art. L571-12 (VD)



Modifie Code rural et de la pêche maritime - art. L572-4 (T)

Article 5

A modifié les dispositions suivantes :



Crée Code de l'environnement - art. L655-3-1 (V)

Article 6

Le Premier ministre, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, le ministre des finances et des comptes publics, la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la ministre des outre-mer sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 avril 2016.

François Hollande

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Manuel Valls

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Emmanuel Macron

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Ségolène Royal

Le ministre des finances et des comptes publics,

Michel Sapin

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Myriam El Khomri

La ministre des outre-mer,

George Pau-Langevin